



#BonSens.org

Communiqué de Presse N°11 - 28 décembre 2020

BonSens.org Votre association

A ce jour nous sommes plus de 23 300 personnes à s'être retrouvées dans BonSens.org depuis le lancement il y a quelques semaines.

Retrouvez toutes les actions et actualités sur le site BonSens.org ainsi que sur le Facebook <https://www.facebook.com/BonSensAssociation> et sur twitter @BonSensOrg. Merci beaucoup d'éviter de nous envoyer des emails à ce sujet, nous ne pourrions pas y répondre car nous avons chaque jour de très nombreux messages à traiter.

Soutien au professeur Perronne

La manifestation en soutien au Pr. Perronne a été bien suivie par près de 1500 personnes avec des soutiens des soignants et diverses organisations syndicales. L'avocat du Pr Perronne a expliqué dans un communiqué les actions qui allaient être entreprises.

Info clés : les éléments importants de cette semaine

- Sur les traitements, l'**ivermectine** fait beaucoup parler d'elle mais quasiment rien dans les médias mainstream. La [Macédoine du Nord a approuvé l'ivermectine](#) comme traitement contre la Covid
- [La Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine](#) a jugé que **les mesures de restriction de mouvements et de port de masques pendant une pandémie de coronavirus sont une violation des droits humains fondamentaux.**
- Le **tribunal administratif de l'Ariège** a jugé **illégal le port du masque** dans tout le département.
- **Vaccin** : [Les premières vaccinations ont eu lieu en France malgré le fait que seul 40% des français](#) soient en faveur de cette vaccination.
- Le [Pr. Fourtillan a été libéré et une émission complète](#) lui a été consacrée.
- De **plus en plus de personnes manifestent pour les libertés** avec des mesures importantes liberticides et des confinements plus sévères annoncés en Hollande et en Allemagne.
- En France, on a un ressenti une forme d'accélération des mesures liberticides comme le **décret passé le 22 décembre modifiant la liberté d'expression du corps médical.**
- Un **projet de loi 3714** sur [le passeport vaccinal a été déposé à l'assemblée nationale](#) puis reporté, cependant il est toujours inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale probablement dû au fait que l'AN est en période de congés. **A surveiller.** Ce projet de loi sur les obligations vaccinales a été [déposé à l'assemblée nationale](#), semble contraire à la **déclaration du président qui a dit qu'il ne rendrait pas le vaccin obligatoire.** Nous allons vérifier la pertinence de cette proposition eu égard des lois bioéthiques. Nous mettons en perspective la déclaration de certains spécialistes comme quoi il ne faudrait pas que tous les français soient présumés malades, et que l'obligation vaccinale rentre par la porte dérobée des accès restreints à divers services (éducation, transport...) si on ne présente pas une vaccination à jour. Cela **IRAIT** bien au-delà **des préconisations du rapport de l'Assemblée Nationale** sur la **pérennisation des mesures sanitaires** et la **conciliation des libertés publiques.**
- Le [conseil d'Etat italien](#) a donné raison à la demande des médecins italiens pour la **prescription de l'hydroxychloroquine** dans le cadre de la Covid-19. Une première décision de cette nature en Europe avec le CE qui rejette les éléments de l'AIFA (agence nationale de santé italienne) sur de maintes bases. Le travail de certains des membres de BonSens et du collectif citoyen a été mentionné dans le document d'expertise judiciaire.



#BonSens.org

Communiqué de Presse N°11 - 28 décembre 2020

Les actions menées de la semaine

ACTIONS JURIDIQUES

- **Traitement en phase précoce** : Procédure en cours de rédaction sur les traitements en phase précoce avec divers médecins France (HCQ, ivermectine). Nous avons de plus fait une revue de la littérature en France et à l'étranger qui montre **l'efficacité de l'ivermectine**. La déposition sous serment du Dr Pierre Kory devant le sénat américain dit que ce traitement marche en phase précoce et que cela éviterait bien des complications médicales voir des décès. Un impact fort positif d'après lui sur l'engorgement des hôpitaux.
- **Recours Référé Liberté contre l'état d'urgence sanitaire**, le Rivotril et son impunité garantie, les mesures portant atteinte à la liberté individuelle sous le contrôle du juge administratif au lieu du juge civil. **Appuyé par question prioritaire de constitutionnalité sans sursis** à statuer portant sur la loi du 23 mars 2020 (adoptée en 5 jours et permettant ce régime d'exception jusqu'au 1er avril 2021) et remontées mécaniques.
- **Recours sur le fond devant le conseil d'état sur la contestation de l'impunité garantie aux vaccins**, l'état d'urgence sanitaire, le Rivotril et son impunité garantie, les mesures portant atteinte à la liberté individuelle sous le contrôle du juge administratif au lieu du juge civil. Appuyé par question prioritaire de constitutionnalité.
- **Mise en demeure du HCSP** concernant les avis masqués sur le remdesivir suite à l'avis favorable de la CADA pour qu'ils soient publiés en version intégrale. A ce jour pas de réponse reçue.
- Demande à l'ANSM de **suspendre les inclusions sur la branche remdesivir** de l'essai clinique Discovery alors que cette molécule est inefficace voire dangereuse (**3 des 77 enfants en ayant pris aux US sont morts**).
- **Remdesivir et Union Européenne** : action envisagée sur la responsabilité des diverses instances sur le Remdesivir y compris sur les conséquences économiques pour la France et le rôle des différentes parties dans le support à la décision et dans la prise en considération des données cliniques disponibles au moment de la décision.
- **Revue des actions au pénal sur le décret Rivotril**: si nous trouvons une action en cours nous la supporterons ou en lancerons une. (Ceci a été couvert par FranceSoir, une enquête a eu lieu sur France 3).
- Nous portons une grande attention sur les **mesures liberticides et le potentiel reconfinement** qui pourrait en découler **sans présenter un rationnel scientifique**. Nous regardons aussi la mise en perspective de toutes les décisions de santé publique prises eu égard des diverses lois bioéthiques y compris sur les pressions que l'on pourrait exercer sur les patients notamment sur les « potentielles obligations vaccinales » qui font l'objet d'un projet de loi. Nous chercherons à clarifier ces éléments avec divers experts (médicaux, juridiques, et autres spécialistes de la bioéthique).

COMMUNICATION

- **Debriefing avec [Me Bénages avocat du Pr Perronne](#).**
- Debriefing du [Dr Terrain sous couvert d'anonymat](#) par peur de représailles
- Debriefing de l'avocat [Me Guyon et du restaurateur Raphael Lenoir](#), qui se bat pour son restaurant avec d'autres restaurateurs.

Les questions importantes sur lesquelles nous cherchons des témoignages, experts et supports en ce moment sont :

1. **Décret Rivotril** : un point important qui attire notre attention est « le décret Rivotril » et la possibilité que ce soit considéré comme un acte de « non-assistance à personne en danger ». Le [Rivotril](#) est un médicament qui a été recommandé en compassionnel dans les EHPAD, c'est un antiépileptique qui a été utilisé comme un



#BonSens.org

Communiqué de Presse N°11 - 28 décembre 2020

narcoleptique. C'est un dépresseur respiratoire qui est contre-indiqué en cas de maladie pulmonaire aiguë. L'utilisation de Rivotril peut donc précipiter la mort de personnes âgées, ce qui s'apparente à de l'euthanasie. Nous travaillerons avec des médecins et avocats à ce sujet. Rappelons qu'en juin 2020, le professeur Trouillas a porté plainte au Conseil d'Etat.

2. Le **suivi de la mortalité** de la Covid-19 par rapport aux [autres virus des années précédentes](#)
3. **Impact du port du masque** sur les autres maladies infectieuses. Il faut faire attention car il existe divers types de masques. Il y a plusieurs observations émanant de professionnels à ce sujet. Les masques **peuvent être utiles** mais la position qui semble naître est que **le type de masque et son utilisation** doivent être précisés et adaptés à **l'environnement et la situation**.
4. Impact économique et psychiatrique du nouveau confinement. Ceci sera couvert dans l'enquête que nous avons menée.
5. Impact du télétravail sur tous ses aspects.
6. Rupture d'égalité liée au confinement et entre divers métiers (restaurants, bars, petits commerces,..)

Pour communiquer avec nous, utilisez le formulaire sur le site de www.BonSens.org ainsi que sur le Facebook <https://www.facebook.com/BonSensAssociation> et sur twitter @BonSensOrg.

La France a besoin de Bon Sens qui est au centre de nos préoccupations citoyennes.
Nous vous par avance un bon nouvel an.

Sur l'association

Après le dépôt des statuts au tribunal d'Illkirch, nous attendons toujours le numéro RNA de l'association. Notre avocat a téléphoné au tribunal pour se renseigner et la période Covid a affecté les capacités à traiter le dossier : il nous dit : « le choix du siège veut qu'Illkirch soit compétent, qui est un Tribunal désorganisé du fait d'effectifs absents. » Nous vous tiendrons informés des développements. Ceci étant dit, cela ne nous a pas empêché de bien avancer sur les divers sujets et de mettre en œuvre des actions et procédures juridiques portées par les membres du bureau.

Pour information les fonds collectés sont cantonnés chez Hello Asso ou en chèque en attente d'encaissement sur le compte bancaire. Les actions menées l'ont été à la charge des membres du bureau et tous les membres travaillent bénévolement. Un autre point qui a été soulevé est le choix de l'association loi de 1908, ce choix a été effectué afin de permettre de pouvoir tenir les assemblées générales de manière électronique, certains détracteurs ont fait part de la possibilité d'une association loi 1908 de faire des profits à partir du moment où cela est compatible avec l'objet associatif, **les membres du bureau déclarent n'avoir nulle intention de ce genre**, même si les statuts le prévoient.

A propos de bonsens.org

L'association a été créée par des citoyens, artisans, entrepreneurs, paysans, avocats, ouvriers, scientifiques, médecins, professeurs... des gens de bonne volonté et de bon sens afin d'agir et faire face aux défis sanitaires et écologiques que le monde va affronter dans les prochaines décennies. Cette association a pour vocation de fédérer ces acteurs de la société autour d'actions centrées sur la santé.



#BonSens.org

Communiqué de Presse N°11 - 28 décembre 2020

Le statut de membres fondateurs ne donne pas de droits mais des devoirs.

« Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. Les plus grandes âmes sont capables des plus grands vices aussi bien que des plus grandes vertus; et ceux qui ne marchent que fort lentement peuvent avancer bien davantage, s'ils suivent toujours le droit chemin, que ne font ceux qui courent et qui s'en éloignent.»

Notre mission est de participer activement et durablement pour les générations actuelles et futures: Au maintien, A la promotion, A la transmission des voix de bon sens des acteurs conscients de cet héritage culturel sur la base d'un constat sans appel qui met en exergue les éléments suivants :

- Méconnaissance répandue de la diversité et de la richesse de nos connaissances.
- Appauvrissement de notre recherche et raréfaction du choix
- Drame humain : Des millions de français non soignés pendant la crise de la Covid19 du fait de décisions en décalage et de nombreux conflits d'intérêts
- Drame social : accès devenu inéquitable, qui entraîne anxiété, désespoir et suicides.
- Drame économique : silence coupable des procédures de licenciements résultant de la Covid19
- Ralentissements juridico-administratifs devenus inappropriés avec la Covid19

Les ambitions de l'association

- Éclairer les événements par le bon sens pour aider aux choix des décisions et à leur respect
- Sauvegarder notre diversité socio-culturelle et notre capacité d'innover et de développer
- Aider au traçage des décisions
- Assurer l'indépendance et la transparence des décisions
- Garantir une santé de base meilleure pour la population
- Garantir la priorité absolue d'assurer sécurité, santé, et intérêt des citoyens

www.bonsens.org

Twitter : @BonSensOrg

Facebook : @BonSensAssociation

Contact presse : contact@bonsens.org